

**Fiche individuelle d'inscription :**  
**Cours d'une heure et demie, élève majeur**

Nom :.....  
 Prénom :.....  
 Date de naissance :.....  
 Adresse :.....  
 .....  
 Numéro de téléphone :.....  
 Adresse e-mail :.....

**Tarifs 2018-2019 :**

**Tarif annuel :** 340 euros + 20 euros de cotisation.

Soit un montant total de **360 euros** pour l'année.

Réduction de 20€ pour une deuxième inscription (d'une même personne ou dans une même famille).

Possibilité d'échelonner le règlement comme suit (choisir la formule):

<b>COCHEZ LA FORMULE</b>	<b>FORMULES</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>1<sup>ER</sup> VERSEMENT : (A RECEPTION DU DOSSIER)</b>	<b>2EME VERSEMENT : (JANVIER 2019)</b>
	Formule 1	360 €	360 €	-
	Formule 2	360 €	260 €	100 €
	Formule	680 €	680 €	-
	2 cours	680 €	380 €	300 €

**Les cours :**

Les cours de danse se dérouleront du mardi 18 septembre 2018 au jeudi 20 juin 2019 inclus, hors vacances scolaires.

Cours suivis :

Discipline :..... Jour :..... Heure.....

Discipline :..... Jour :..... Heure.....

**Documents à fournir :**

- un certificat médical de non contradiction à la pratique de la danse établi par un médecin agréé,
- le règlement intérieur daté et signé,
- la présente fiche individuelle d'inscription complétée, datée et signée,
- le ou les chèques établi(s) à l'ordre de « Follement Temps Danse »

**Date et signature de l'adhérent :**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 1-**

**a/**Les cours payés feront l'objet d'un remboursement uniquement pour des raisons médicales empêchant la pratique de la danse (un certificat médical justificatif doit alors être fourni). La cotisation et l'assurance seront déduites du montant du remboursement. Sans ce justificatif, aucun remboursement ne sera effectué.

**b/**Tout trimestre entamé est dû.

**Article 2 -** Toute adhésion sera prise en compte définitivement qu'après remise du dossier complet (voir liste fournie).

Sans certificat médical, l'élève ne pourra assister au cours.

**Article 3 -** L'association « Follement Temps Danse » a contracté une assurance responsabilité civile vous couvrant pendant les heures de cours, de répétitions et de spectacles. Cependant, nous vous conseillons de souscrire, en plus, une assurance personnelle de dommage corporel.

**Article 4 -** Le conseil d'administration de l'association « Follement Temps Danse » se réserve le droit de refuser des demandes d'adhésions, et ce, sans avoir à donner de motif de justification.

Le conseil d'administration est autorisé à exclure un adhérent de l'association si celui-ci perturbe le bon fonctionnement des cours et des répétitions ou n'a pas versé le montant des cotisations et adhésions en temps et en heure.

**Article 5 -** Il est interdit de fumer dans les locaux où se déroulent les cours et les adhérents de l'association sont soumis au respect des lieux et du règlement qui s'y rattache.

**Article 6 -** L'association « Follement Temps Danse » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels.

**Article 7-** Les élèves s'engagent à suivre avec assiduité les cours tout au long de l'année.

**Article 8 -** Les élèves devront porter la tenue demandée par le professeur à chaque cours.

**Article 9-** Follement Temps Danse s'autorise l'utilisation du droit à l'image des élèves dans le cadre de sa communication, et ce sans limite de temps.

Je soussigné (e) .....,  
déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter et à le faire respecter dans son intégralité.

Fait à .....

Le .....

Signature de l'adhérent :